

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 12 mars 2018 à 19 h 30, au sous-sol de l'Église située au 742, rue de l'Escale.

Sous la présidence du maire suppléant Jimmy Flowers,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4

SONT ABSENTS :

Berchmans Boudreau	maire
Jean Arseneault	conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Meggie Richard	directrice générale
Jean Dionne	représentant du ministère des Affaires et Occupation du territoire

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

**RÉSOLUTION N° 9760-18
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

Ajout :

9a) Usine d'eau - Débitmètre : mandat.

Retrait :

6.4 Planification budgétaire et stratégique : mandat

6.5 Structure organisationnelle : mandat.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

PÉRIODE D'ÉCHANGE

Les élus présents échangent avec le public.

RÉSOLUTION N° 9761-18 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 22 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenues les 5 et 22 février 2018, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 5 et 22 février 2018 soient, et par la présente, sont adoptés tels que déposés.

RÉSOLUTION N° 9762-18 LISTE DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2018 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 124 552,03 \$ en date du 28 février 2018.

RÉSOLUTION N° 9763-18 MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA MARGE DE CRÉDIT : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une marge de crédit auprès de la Banque CIBC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter temporairement la marge de crédit;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil autorise l'augmentation temporaire de la marge de crédit auprès
de la Banque CIBC.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale soient autorisés à
signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cette
transaction.

RÉSOLUTION N° 9764-18
ARÉNA DENIS-PERRON - CONTRAT DE SERVICE : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit chaque année octroyer un contrat pour
l'inspection et le démarrage du système de réfrigération ainsi que l'arrêt dudit
système à l'aréna Denis-Perron;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal autorise le contrat d'entretien du système de
réfrigération de l'aréna Denis-Perron à Cimco Réfrigération couvrant la saison 2018-
2019 et ce, pour la somme maximale de 16 690. \$, taxes applicables en sus, tel que
stipulé dans l'offre de service datée du 25 août 2017, laquelle valant comme si ici au
long reproduite.

Que monsieur Bill Cyr, coordonnateur division sports et loisirs soit autorisé à
signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents
relatifs à ce mandat.

RÉSOLUTION N° 9765-17
**RÈGLEMENT N° 326 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-
SAINT-PIERRE » : ADOPTION**

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement n° 326 et l'avis de motion
donné lors de la du 5 février 2018;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le règlement n° 326 « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre » soit, et par la présente, est adopté par le Conseil municipal.

CORRESPONDANCE

Le maire suppléant fait état des correspondances suivantes :

Monsieur Sarto Petitpas, le 13 février 2018 concernant le dépôt d'une pétition signée par des citoyens de la municipalité de Havre-Saint-Pierre s'opposant à la hausse de taxe pour l'année 2018.

Monsieur Sarto Petitpas, le 21 février 2018 concernant une analyse des principaux éléments financiers de la Municipalité qui comparent les années 2009 à 2016.

MRC de Minganie, le 20 février 2018 concernant l'entrée en vigueur du règlement n° 174-18-02-20 intitulé « Code d'éthique et de déontologie révisé du préfet élu au suffrage universel ».

Madame Sylvia Vigneault, le 1^{er} mars 2018 concernant sa démission de conseillère au siège n° 3 de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION N° 9766-18 USINE D'EAU - DÉBITMÈTRE : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'effectuer la vérification et la validation de mesure de débit à l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Endress + Hauser en date du 25 janvier 2018;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que la Municipalité mandate la firme Endress + Hauser pour la vérification et la validation sur le site du débitmètre, afin de répondre aux exigences des ministères et ce, pour la somme de 4 660. \$, taxes applicables en sus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9767-18
LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 21 h 30.

Jimmy Flowers, maire suppléant

Meggie Richard, directrice générale